



## **Barème d'utilisation du slip-way applicable au 1 juillet 2017 ( € hors tva )**

### **1- Hissages et remise à l'eau en forfait .**

#### Classe A – unités fluviales de marchandises générales

A.1	00,00 à 39,99 m	€ 2 395
A.2	40,00 à 74,99 m	€ 2 970
A.3	75,00 à 99,99 m	€ 3 617
A.4	sup à 100,00 m	€ 4 262

#### Classe B – unités fluviales de marchandises dangereuses.

B.1	00,00 à 39,99 m	€ 2 789
B.2	40,00 à 74,99 m	€ 3 566
B.3	75,00 à 99,99 m	€ 4 340
B.4	sup à 100,00 m	€ 5 115

#### Classe C – pousseur et remorqueur.

C.1	00,00 à 20,00 m	€ 3 486
C.2	20,00 à 29,99 m	€ 4 391

#### Classe D – bacs et pontons.

D.1	00,00 à 39,99 m	€ 2 557
D.2	40,00 à 74,99 m	€ 3 267
D.3	75,00 à 99,99 m	€ 3 976
D.4	sup à 100,00 m	€ 4 686

#### Classe E – paquebots – bateaux logement et d'activité commerciale.

E.1	00,00 à 39,99 m	€ 4 883
E.2	40,00 à 74,99 m	€ 6 238
E.3	75,00 à 99,99 m	€ 7 595
E.4	sup à 100,00 m	€ 8 951

### **2 – Tarification pour séjours - applicable à la surface ( L x l ) de l'unité et par jour calendaire.**

S.1	sur slipway de 0 à 10 jours inclus : le jour calendaire	€ 0,59 le m2
S.2	sur slipway de 11 à 30 jours inclus : le jour calendaire	€ 0,71 le m2
S.3	sur tins : le jour calendaire	€ 0,36 le m2
S.4	stationnement au delà de 30 jours, majoration de :	€ 0,36 le m2

### **3 – Frais annexes.**

T.1	frais fixes par opération hissage ou attinage :	€ 51,62 par séjour.
T.2	fourniture forfaitaire des fluides ( edf + eau )	€ 30,96 par jour calendaire
T.3	ICPE : stockage et recyclage des déchets :	€ 91,77 par jour calendaire
T.4	forfait expertise 48.h max avant longs travaux	65% du tarif de références
T.5	périmètre du bateau non nettoyé par le client:	travaux en régie selon état

L'attinage sera sujet à devis au cas par cas. L'armateur devra notifier SACHA des points de pose à respecter. Dans le cas de coques à formes complexes un avis d'expertise externe sera exigé. SACHA se réserve le droit de requérir l'attinage d'une unité pour les besoins de la disponibilité du chantier et d'intérêt général. Les frais correspondants restent à la charge de l'armateur de l'unité.

Les tarifs sont applicables pour des unités d'une largeur maximale de 11,50 m. Du à la pénalisation d'utilisation du site une majoration d'encombrement de 40% sera appliquée pour les unités supérieures à cette limite.

SACHA se réserve le droit de requérir l'attinage d'une unité pour les besoins de la disponibilité du chantier et d'intérêt général. Les frais correspondants restent à la charge de l'armateur de l'unité.

Les conditions générales de vente sont affichées sur le site et sont à disposition des clients sur simple demande.